

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE JEUDI 14 JANVIER 2010 A BRUXELLES – 18h00

APPROUVE

Présents:

Michel LOUWAGIE – président
Wouter GEORGES – secrétaire-général
Christian LIPPENS – conseiller juridique
Georges STRAETEMANS – Gerard JANSSEN – Dirk CALUS – administrateurs VZF
Paul EVRARD – Yves HERMANS – Christiane DE SCHEPPER – administrateurs FFBN

01. Notules

01.1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 02/12/2009 est approuvé.

02. Ouverture soumissions Championnats de Belgique 2010 & Coupe de Belgique Water-polo 2010

Les délégués suivants sont présents :

R. BUGGENHOUT / J. FINET (CSNA)
P. GEERAERTS (CSWP / RBP)
K. SOETEWY (BRABO)

02.1. NATATION

02.1.1. PRIMO Open Belgian Swimming Championships

> la soumission du club BRABO est retenue pour le montant de € 6.001,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.1.2. Championnats de Belgique d'été Natation WE1 (BEN-MIN)

> pas de soumission

02.1.3. Championnats de Belgique d'été Natation WE2 (CAD-JUN-SEN)

> la soumission du club BRABO est retenue pour le montant de € 5.501,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.1.4. Championnats de Belgique Natation 25m

> la soumission du club MEGA est retenue pour le montant de € 2.005,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire et à condition que le club présente une attestation d'homologation de la piscine (conformément à l'article 17 du cahier des charges).

02.2. SYNCHRO

02.2.1. Championnats de Belgique Synchro Seniors

> la soumission du club WIOS est retenue pour le montant de € 60,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.2.2. Championnats de Belgique Synchro Juniors

> la soumission du club AZSC est retenue pour le montant de € 50,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.2.3. Championnats de Belgique Synchro Cadettes

> la soumission du club BRASS est retenue pour le montant de € 55,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.2.4. Championnats de Belgique Synchro Minimes

> pas de soumission

02.3. PLONGEON

02.3.1. Championnats de Belgique Plongeon 1M / 3M

> la soumission du club RBP est retenue pour le montant de € 100,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.3.2. Championnats de Belgique Plongeon Plate-forme

> pas de soumission

02.4. MASTERS

02.4.1. Championnats de Belgique Masters journée 1

> la soumission du club SWEM est retenue pour le montant de € 100,00, l'organisation sera confiée définitivement après paiement de l'acompte réglementaire.

02.4.2. Championnats de Belgique Masters journée 2

> pas de soumission

02.4.3. Championnats de Belgique Masters journée 3

> pas de soumission

02.5. COUPE DE BELGIQUE WATER-POLO (1/2 finales + finales)

> la soumission du club AZSC est retenue pour un prizemoney total de € 1.900,00, l'organisation sera confiée définitivement à condition que le club organisateur communique la répartition de ce prizemoney (1^e – 2^e – 3^e – 4^e place) par écrit au Secrétariat Général.

La FRBN lancera un 2^e appel pour les organisations suivantes:

- Championnats de Belgique d'été Natation WE1 (BEN-MIN)
- Championnats de Belgique de Nage Synchronisée - Minimes
- Championnats de Belgique de Natation Masters 2^e Journée
- Championnats de Belgique de Natation Masters 3^e Journée
- Championnats de Belgique de Plongeon – Plate-forme

Les soumissions doivent être envoyées par lettre recommandée avant le jeudi 11 février 2010 (12.00 heures) ou remises en mains propres le jour même avant l'heure fixée de l'ouverture.

Ouverture : lors de la réunion du Conseil d'Administration qui aura lieu le lundi 15 février 2010 à 19.00 heures.

Après tous ces points la séance est levée par le président Michel LOUWAGIE.

Le rapporteur,

Wouter Georges, Secrétaire-Général

**PROCHAINE REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION:
LUNDI 15 FEVRIER 2010 – 18h00 – BUREAU FEDERAL BRUXELLES**